ADHÉSION 2027

VILLE DE NEUILLY-PLAISANCE À L'ASSOCIATION THE SORORITY FOUNDATION

MISE EN SÉCURITÉ IMMÉDIATE ET SOUTIEN DES PERSONNES FAISANT FACE À TOUTE FORME D'ISOLEMENT, DE VIOLENCES OU DE (CYBER)HARCÈLEMENT.

THE SORORITY FOUNDATION est une association dédiée à **la mise en sécurité** et **au soutien immédiat** des personnes victimes de violences, en s'appuyant sur un principe d'**entraide citoyenne**. Grâce à son outil sécurisé **THE SORORITY** et son **réseau de plus de 400 000 personnes** mobilisées, l'entraide et le soutien s'organisent en temps réel aux côtés des **autorités** et des **associations de terrain**, partout sur le territoire.

Objet de l'association :
L'association a pour objet la **lutte contre toutes les formes de violences**, d'**isolement**, et de **(cyber)harcèlement**. Elle agit pour la sécurité, pour le bien-être et pour l'égalité entre toutes et tous.
Pour en savoir plus : https://www.jointhesorority.com/

Résultats de l'action menée :

- **En 1 min** après le lancement d'une alerte en situation d'insécurité : on observe **en moyenne 10 prises de contact** (3 à 4 appels téléphoniques et le reste par chat). Mise en lien directe pour intervention des autorités sur demande.
- **800 alertes sont lancées par mois** dont 80% pour des situations de violences dans la rue ou dans les transports – souvent le soir, 10% des alertes sont des demandes de soutien pour des situations de violences conjugales et intrafamiliales, le reste pour des situations de stress post-traumatique, de pensées suicidaires ou d'idées noires.
- + de 1M téléchargements depuis 2020 (process de vérification des profils - respect RGPD), **+400 000 profils** vérifiés et validés ; **+8 000 lieux sûrs** proposés pour fuir et se mettre en sécurité partout sur le territoire (grandes villes et zones rurales), à tout moment.
- **+ 14 000 antennes associatives** sont déjà **intégrées** et mises en avant sur la carte, pour une prise en charge rapide, locale et adaptée.
- **+94% des utilisatrices** de THE SORORITY estiment **se sentir davantage en sécurité** dans la **rue,** dans les **transports** et plus généralement dans leur **quotidien** grâce à cet espace d'entraide sécurisé.

Conventions signées avec :

- **le ministère de l'intérieur** (reconnaissance et mise en lien directe avec les autorités compétentes : police nationale, gendarmerie nationale et préfecture de police)
- **le ministère Égalité F/H** (reconnaissance et diffusion de nos actions auprès des acteurs locaux)
- **le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères** (reconnaissance et diffusion de nos actions - soutiens aux familles françaises établies hors de France et victimes de violences)
- **le ministère de la Justice** (sensibilisation interne)
- **le ministère des Armées et des anciens combattants** (sensibilisation interne)
- **la Fédération France Victimes** (intégration et lien avec leurs 130 antennes nationales)
- **la FNCIDFF** (intégration et lien avec leurs 80 antennes nationales)
- **la Région Île-de-France** (mise en place et soutien du dispositif l'Abri au siège de la Région)

Certifié exécutoire
Acte publié le 13/11/2026

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20261104-DLB-2026-11-76-DE
Date de télétransmission : 12/11/2026
Date de réception préfecture : 12/11/2026

THE SORORITY FOUNDATION permet à ses adhérent(e)s via cette **convention annuelle** :

- De contribuer à **assurer un accès gratuit à l'outil** d'entraide pour toutes les citoyennes et citoyens en recherche de ce soutien et souhaitant aider.
- **La formation des agent(e)s de la ville, des responsables associatifs et des autorités** à l'outil et aux réflexes enclenchés pour lutter efficacement ensemble contre les violences.
- **La mise en avant sur la carte des lieux sûrs de la ville** : établissements de la ville, **associations** et lieux d'accueil (écoute, conseils, soutien) et **commerces** partenaires souhaitant s'engager (pharmacies, salons de coiffure, cabinets médicaux, restaurants, établissements de nuit, etc.).
- **La production des supports de communication** pour la ville et ses commerces : affiches d'information et de sensibilisation aux violences, affiche d'instruction de mise à l'abri, flyers, etc.
- **Une communication ciblée via les outils de l'association** auprès des **personnes utilisatrices** sur **l'engagement de la ville**, sur les événements à venir et les **relais de soutien proposés**.
- La mise à disposition d'un **support de sensibilisation**, accessible à tout moment, **à destination des commerces** engagés pour les accompagner dans les actions simples de mise à l'abri (type demandez Angela).
- La production d'**un bilan annuel** des actions menées remis à la ville.

THE SORORITY FOUNDATION permet ainsi aux collectivités territoriales d'assurer un **soutien immédiat, une mise en sécurité, une redirection efficace** et **une prise en charge adaptée des personnes victimes de violences**, d'isolement ou de (cyber)harcèlement ainsi que de sensibiliser ses habitant(e)s.

Le montant de l'adhésion pour 12 mois glissants s'élève à 2 000 €.

Il est proposé en conséquence :

- approuver l'adhésion de la ville de Neuilly-Plaisance à l'association THE SORORITY FOUNDATION pour l'année 2027.

Priscillia ROUTIER TRILLARD
Fondatrice et Directrice Générale
Association loi 1901 THE SORORITY FOUNDATION

THE SORORITY FOUNDATION
Association loi 1901
THE SORORITY
Dispositif reconnu et labellisé • Recognized and certified • Reconocido y certificado • Reconhecido e certificado

Christian DEMUYNCK
Maire de Neuilly-Plaisance

Ville de Neuilly-Plaisance

Certifié exécutoire
Acte publié le **13/11/2026**

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20261104-DLB-2026-11-76-DE
Date de télétransmission : 12/11/2026
Date de réception préfecture : 12/11/2026